



## Communiqué de presse

Embargo: 4.10.2022, 8h30

### 14 Santé

Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires 2020

## Un chiffre d'affaires de 12,1 milliards de francs pour les cabinets médicaux

**La Suisse comptait 16 876 cabinets médicaux et centres ambulatoires fin 2020. Le chiffre d'affaires annuel global s'est élevé à 12,1 milliards de francs. Dans plus d'un cabinet sur deux, la gestion informatisée des dossiers médicaux était la règle. Ce sont là quelques résultats du dernier relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires réalisé par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

À la fin de l'année 2020, marquée par la pandémie de COVID-19, la Suisse recensait 16 876 cabinets médicaux et centres ambulatoires, 294 de moins qu'à fin 2019. Leurs activités se déployaient sur 17 452 sites, points de contact entre médecins et patients. Un total de 66,4 millions de consultations y ont été réalisées, dont 60,6 millions dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire. Une publication portant spécifiquement sur l'évolution de l'activité des cabinets médicaux et des centres ambulatoires dans le contexte de la pandémie de COVID-19 paraîtra début novembre.

### Un nombre de médecins en légère diminution

Sur l'ensemble de l'année 2020, 23 031 médecins ont travaillé dans les cabinets médicaux et les centres ambulatoires, 279 de moins qu'en 2019. Ils représentaient 18 016 équivalents plein temps (- 256 par rapport à 2019). Dans 84,2% des cabinets et des centres ambulatoires, seul un médecin avait travaillé au cours de l'année. L'âge moyen des médecins travaillant seuls atteignait 54,9 ans, soit 5,2 ans de plus que celui des médecins actifs dans des cabinets ou des centres ambulatoires réunissant plusieurs médecins. Par ailleurs, 59,8% des médecins travaillant seuls étaient des hommes. La part de médecins hommes était de 52,7% dans les cabinets et les centres ambulatoires avec plusieurs médecins.

### Des dossiers informatisés pour la majorité des cabinets

En 2020, 53,4% des cabinets médicaux et des centres ambulatoires géraient les dossiers médicaux de leurs patients de façon entièrement électronique (49,7% en 2019). Le dossier médical correspond à la documentation que doit tenir obligatoirement un médecin pour le suivi de chacun de ses patients. La gestion sur support papier uniquement prévalait dans 21,8% des cabinets et des centres ambulatoires; 24,8% combinaient supports électroniques et papier.

Le dossier médical numérisé est la règle pour les jeunes médecins. Parmi les médecins âgés de 35 à 44 ans, 82,5% exerçaient dans un cabinet ou un centre ambulatoire dans lequel la gestion des dossiers se faisait entièrement sous forme électronique (79,9% en 2019). En revanche, seuls 51,3% des médecins âgés de 55 à 64 ans se trouvaient dans cette situation (48,3% en 2019).

### **Un chiffre d'affaires de 12,1 milliards de francs**

En 2020, les cabinets médicaux et les centres ambulatoires ont réalisé un chiffre d'affaires total de 12,1 milliards de francs. Le chiffre d'affaires des entreprises qui fournissaient leurs prestations dans des locaux et avec des équipements mis à disposition par d'autres entreprises s'est élevé à 1,2 milliard de francs. Celui des entreprises travaillant avec leur propre infrastructure, c'est-à-dire dans leurs propres locaux, a atteint 10,9 milliards de francs: 10,7 milliards de francs correspondaient aux prestations ambulatoires fournies, 0,2 milliard de francs à des produits divers (loyers, intérêts).

### **165 francs par consultation**

En rémunération des prestations ambulatoires fournies, les cabinets médicaux et les centres ambulatoires qui travaillaient avec leur propre infrastructure ont encaissé 165 francs (valeur médiane) par contact avec les patients. Les cabinets de médecine spécialisée sans activité chirurgicale (cardiologie, gastroentérologie, neurologie, rhumatologie, etc.) ont enregistré le montant par contact le plus élevé (318 francs), les cabinets de médecine de premier recours le moins élevé (115 francs).

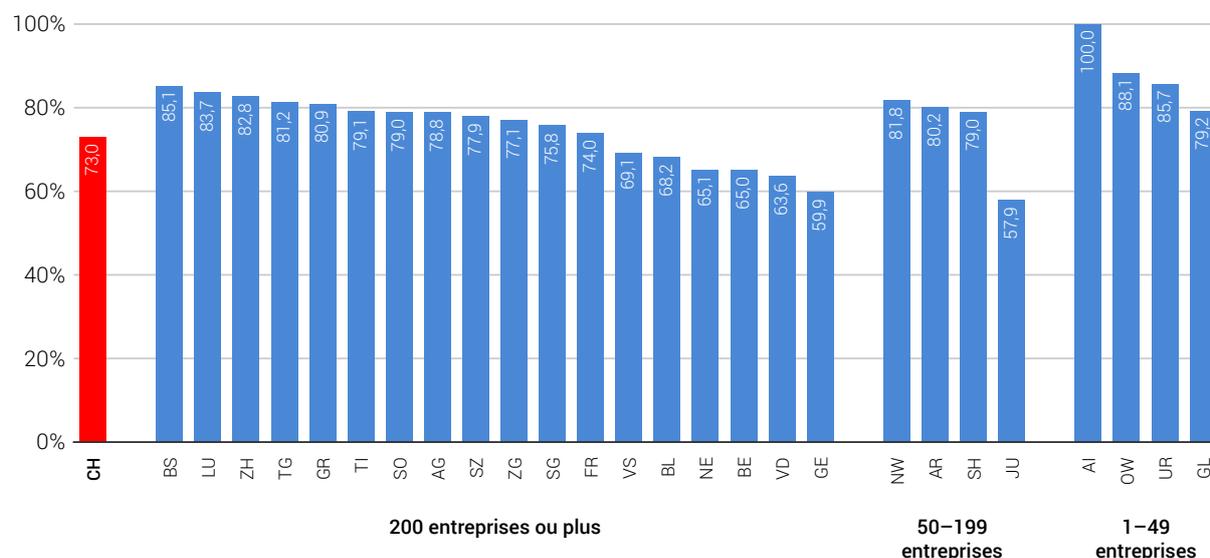
## Source des données

Les résultats proviennent du relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires de l'OFS. Celui-ci porte sur la structure et l'offre des cabinets médicaux et des centres ambulatoires, interrogés en tant qu'entreprises avec personnalité juridique. Le relevé est obligatoire pour toutes les entreprises dont les sites, situés en Suisse, ont une activité médicale ambulatoire, sont économiquement actifs au 31.12 de l'année de référence et comptent au moins un médecin autorisé à pratiquer la médecine humaine.

## Participation

Dans le cadre du relevé des données structurelles de l'année de référence 2020, 17 990 cabinets médicaux et centres ambulatoires ont été interrogés. Parmi eux, 10 740 ont transmis leurs données, 2611 ont été dispensés ou identifiés comme ne remplissant pas les critères de participation et 4639 n'ont pas participé. Le taux de participation varie fortement selon le canton : de 57.9% dans le canton du Jura, il atteint 100% dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. En général, le taux de participation est moindre dans les cantons romands (63,7% contre 77,5% dans les cantons alémaniques et 79,1% au Tessin).

## Participation des cabinets médicaux et des centres ambulatoires au relevé MAS 2020



Remarque: les entreprises interrogées qui ne remplissaient pas les critères de participation ne sont pas prises en compte.

## Pondération des résultats

Les résultats présentés sont des estimations qui résultent de l'application d'une pondération aux données des 10 736 entreprises ayant transmis leurs données à des fins statistiques. La pondération permet d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population cible. Elle prend en compte les différences de participation observées entre cantons.

---

---

## Renseignements

Frédéric Clausen, OFS, Section Services de santé, tél.: +41 58 467 16 30,

e-mail: [Frederic.Clausen@bfs.admin.ch](mailto:Frederic.Clausen@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2022-0106](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2022-0106)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.